



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inégalité d'accès à l'IVG en Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 16542

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur les inégalités d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en Nouvelle-Calédonie. Alors que le pays vient de rentrer dans l'histoire en devenant à jamais le premier à inscrire dans sa constitution la liberté garantie des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, certaines inégalités d'accès à l'IVG persistent. C'est notamment le cas en Nouvelle-Calédonie. Chaque année, on dénombre 14 000 IVG sur le territoire. Cependant, l'accès y demeure inégal. Si à Nouméa il est plus facile d'avoir recours à l'IVG, dans le Nord et particulièrement sur la côte Est, l'accès y est plus restreint étant donné que l'accès au soin est de plus en plus compliqué sur la côte Est. Ce qui indirectement surcharge l'hôpital car l'accès à l'IVG en cabinet n'est pas autorisé en Nouvelle-Calédonie. D'autres facteurs autres que les problèmes de proximité entrent aussi en jeu. Il y a des freins culturels importants car la grossesse est souvent taboue et le poids religieux et coutumier demeure important notamment chez les femmes kanakes. Il lui demande donc comment le Gouvernement compte accompagner la Nouvelle-Calédonie afin de garantir aux femmes une plus juste égalité d'accès à l'IVG.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Metzdorf](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16542

Rubrique : Interruption volontaire de grossesse

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2313

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)